

CONDITIONS GENERALES D'ACHAT SERA

Les présentes conditions générales d'achats s'appliquent à toute commande de produits ou de services faite par SERA auprès d'un fournisseur ou d'un prestataire.

I. ACCEPTATION DE LA COMMANDE

L'acceptation de la commande par le fournisseur entraîne ipso facto renonciation de ce dernier à se prévaloir de toutes conditions générales ou particulières mentionnées dans ses offres, factures, bons de livraison ou autres documents commerciaux et qui ne seraient pas reprises dans la commande émanant de SERA ou dans les documents joints qui en font partie intégrante. La commande est réputée acceptée en toutes ses dispositions particulières et générales à défaut de réserves écrites de votre part sous 48H00 suivant la réception de la commande. Toutes réserves et restrictions formulées postérieurement à l'émission de la commande par le fournisseur ne pourront être prises en considération qu'avec l'accord écrit de SERA. La réception de livraisons ou de services, ou leur règlement ne signifient pas une acceptation des conditions générales de vente du fournisseur.

II. DELAIS

Les délais indiqués sur la commande sont pour marchandises rendues à l'adresse de livraison stipulée dans la présente commande. Tout retard de livraison entraînera l'application de pénalités égales à 0,5% du montant de la commande par jour calendaire.

III. PRIX ET REGLEMENTS

Les frais d'emballage et de livraison jusqu'au lieu de livraison sont inclus dans le prix contractuel. Nos paiements se font à 60 jours à compter de la date d'émission de la facture par Vcom prioritairement ou par traite acceptée et domiciliée par nos soins.

IV. TRANSFERT DE PROPRIETE ET DE RISQUES

Les marchandises voyagent aux risques et périls du fournisseur. Le transfert de risque et de propriété aura lieu lors de la livraison des marchandises objets de la commande. Aucune clause de réserve de propriété stipulée par le fournisseur ne sera valable sauf accord écrit de SERA.

V. GARANTIE

Le fournisseur garantit les produits contre tout dysfonctionnement pendant une durée de 18 mois à compter de la date indiquée sur le bordereau de livraison. La garantie comprend la remise en état pièces et main d'œuvre ainsi que le transport pendant la période contractuelle.

VI. RESPONSABILITE

Outre sa responsabilité légale de vendeur, le fournisseur demeure responsable de plein droit des dommages de toute nature que lui-même, ses préposés ou toute personne auxquelles il ferait appel pour l'assister ou exécuter le contrat pourraient causer tant à l'acheteur qu'à des tiers à l'occasion de toute opération entrant dans le cadre du présent contrat.

VII. RECEPTION

La réception du matériel lors de la livraison ne saurait être considérée comme libérant le fournisseur dans le cas où des vérifications ultérieures révéleraient que les fournitures reçues ne correspondent pas aux spécifications de la commande ou que des fournitures se révéleraient avoir été endommagées.